

Compte rendu du 10 juillet 2025

Membres présents

- **Catherine Boisclair**, représentante de l'organisme susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement, l'APCHQ
- **Cynthia Casgrain**, représentante de l'exploitant, Sable des Forges — Groupe Bellemare
- **Lauréanne Daneau**, représentante d'un groupe environnemental, Environnement Mauricie, présidente
- **Denis Morin**, représentant des citoyens

Membres absents

- **Alain Lafontaine**, représentant de la municipalité de Trois-Rivières
- **Brigitte Duval**, représentante des citoyens, membre observateur

Secrétaire

- **Colette Schwartz**, consultante embauchée par le Groupe Bellemare

Personne-ressource

- **Éric Bouchard**, directeur général – Secteur manufacturier, Groupe Bellemare

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

1.1 Présidence : nomination et durée du mandat

Mme Daneau demande si un des membres du comité souhaite assumer la fonction de présidence. Personne ne signifie son intérêt. Elle propose de le faire pour un mandat d'un an avec une possibilité de renouvellement. Tous les membres sont d'accord pour réviser l'attribution de cette fonction lors de la première réunion de l'année.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Des éléments suivants sont ajoutés :

9.2 Investissement de 8,4M\$ annoncé pour le recyclage du verre

10.1 Mandat du secrétariat

10.2 Visite de site

L'adoption de l'ordre du jour amendée est proposée par Mme Boisclair et appuyée par M. Morin. Adopté à l'unanimité.

Comité de vigilance Sable des Forges

3. Adoption et suivis du procès-verbal

Plusieurs demandes de clarification sont demandées au procès-verbal de février.

Foire aux questions

Pour la Foire aux questions, une demande a été faite à la Santé publique en regard de la toxicité de la poussière de verre et de la dangerosité quand elle est inhalée. La réponse a été obtenue par la Santé publique la veille de la présente réunion (annexe 1) et elle est lue au comité.

Commentaire : Cette réponse ne va pas rassurer les citoyens qui craignent un impact à long terme causé par l'inhalation de cette poussière. Les citoyens aimeraient en savoir davantage.

Avis de non-conformité

Les explications sur les corrections apportées par l'entreprise à la suite de l'avis de non-conformité qu'elle a reçu en février 2025 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au sujet d'odeurs ne sont pas aussi détaillées dans le procès-verbal que ce qui avait été dit aux membres du comité. Les explications seront donc rajoutées pour refléter l'information qui a été communiquée.

Avis de travaux

Depuis la dernière rencontre, les avis de travaux ont été transmis au comité et sont mis en ligne sur le site web pour informer la population de nuisances potentielles à surveiller.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Boisclair et appuyée par M. Morin. Adopté à l'unanimité.

4. Avis de non-conformité : explication, suivi et plan de correcteur

Depuis la dernière rencontre du comité, l'exploitant a reçu du MELCCFP 2 avis de non-conformité.

Avis du 12 mars 2025 pour Sable des forges – Abrasif

Les manquements constatés par le ministère sont les suivants :

1. Dépassement de la valeur prescrite en biogaz pour les PU-4 et 5 pour les périodes d'avril, mai et novembre 2024
2. Ne pas avoir communiqué l'information au ministre
3. Ne pas avoir transmis les résultats dans les délais prescrits
4. Manque de données

En réponse à cet avis, l'exploitant a établi des procédures plus serrées auprès de la firme de génie-conseil Tetra Tech qui est mandatée pour faire ces suivis, afin d'éviter que la situation ne se reproduise.

Avis du 28 avril 2025 pour Sable des forges

Le manquement constaté par le ministère est le suivant :

1. Procéder à l'extension d'un ouvrage de gestion des eaux avant d'avoir reçu l'autorisation du MELCCFP

L'exploitant explique avoir soumis une demande d'autorisation au MELCCFP pour faire les travaux de canalisation de l'eau d'un fossé et qu'officiellement, le délai de traitement des demandes devrait être de 2 mois. Après 5 mois d'attente, l'exploitant a décidé de les réaliser quand même en s'assurant qu'ils soient conformes aux principes du nouveau système de gestion des eaux qu'il devra implanter dans l'avenir.

Comité de vigilance Sable des Forges

Question : Lorsqu'un avis de non-conformité est émis, quelles sont les conséquences que le MELCCFP peut donner à l'exploitant ?

Réponse : Il peut y arriver que le MELCCFP donne une amende à payer.

Commentaire : Dans les comités de vigilance des LET de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain, les exploitants transmettent les avis de non-conformité reçus aux membres du comité et joignent la réponse écrite qu'ils communiquent au MELCCFP. Cette pratique pourrait être considérée ici pour permettre de prendre connaissance des échanges entre l'exploitant et le MELCCFP.

5. Travaux des opérations de fermeture du LEDCD

À l'aide d'une carte du site, un suivi est fait concernant les travaux de fermeture du lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCD) :

Terminés	☒ Recouvrement : La surface du LEDCD est recouverte d'argile et de sols pour la préparer à la végétation
	☒ 29 événements : Les événements sont de longs tubes installés dans les cellules où se trouvent les déchets. Les tubes sont munis de filtres de charbon actif qui permettront de filtrer les émissions, dont celle de méthane et le sulfure d'hydrogène. Les événements permettent de concentrer les émanations et de les filtrer avant qu'elles soient libérées dans l'atmosphère. Si les événements sont maintenant installés, ils ne sont pas encore fonctionnels.
	☒ Puits de biogaz : Des puits de suivi des biogaz et des puits de suivi de l'eau souterraine sont aussi installés en périphérie du LEDCD.
À venir	☐ Eaux de surface : Terminer le profilage de la surface pour anticiper l'écoulement des eaux de surface.
	☐ Couvert végétal : Ensemencement du LEDCD pour stabiliser le sol et éviter l'érosion.
Suivis	Filtres au charbon : Évaluation de la performance du charbon dans chacun des événements, chaque mois
Reddition au MELCCFP : Remise des rapports trimestriels	

Question : Peut-on installer des torchères pour brûler les biogaz ?

Réponse : Non. Il aurait fallu installer des puits de captation de biogaz dès la construction du site d'enfouissement, ce qui n'était pas le cas avec les vieux sites qui n'ont même pas de membranes dans le fond.

Question : Peut-il se faire des fissures à la surface ?

Réponse : Oui et elles sont réparées lorsque cela arrive. L'installation des événements permet de mieux contrôler l'évacuation des gaz sous la surface du sol.

Question : Pourrait-on avoir un tableau qui illustre les principales étapes et travaux de fermeture pour avoir un meilleur aperçu de l'évolution des opérations ?

Réponse : Oui, pour les prochaines réunions, ce sera possible de le préparer (annexe 2).

6. Signalements et plaintes

- MELCCFP : **79** en lien avec le bruit, les odeurs, la poussière et un signalement de débris.
- Ligne téléphonique de l'entreprise : **4** en lien avec le bruit, les odeurs, la poussière.
- Site internet : **0**

Résidus de bois :

Des résidus de bois se sont éparpillés du centre de tri atteignant les propriétés voisines. C'est une nuisance et les résidents aimeraient savoir comment l'entreprise entend y remédier. Mme Casgrain indique que c'est une première depuis 2008. Une solution est de repenser la configuration des piles. L'entreprise a déjà procédé à arroser les piles avec un brumisateur pour alourdir les résidus et éviter leur emportement.

Système téléphonique :

Depuis juin 2025, l'exploitant a mandaté une firme spécialisée en téléphonie pour recevoir et traiter les demandes, Telmatik. Le représentant des citoyens mentionne que des résidents signalent un problème quand ils appellent. À titre d'exemple, M. Morin a fait un signalement de poussière noire en juillet et a dû attendre 8 min avant d'avoir une réponse.

Vérification et validation des signalements :

Un représentant de Bellemare est venu faire un constat dans l'heure suivant l'appel de M. Morin. Il a pris des photos et des échantillons. M. Morin aimerait connaître le protocole utilisé lors des visites. Mme Casgrain indique que le protocole varie selon les types de signalement. M. Morin demande s'il ne serait pas pertinent de connaître les différents protocoles pour mieux comprendre l'intervention. Mme Casgrain souligne que maintenant une même personne réalise les évaluations de façon à les uniformiser. Mme Daneau ajoute qu'en expliquant le protocole, cela pourrait aider à développer la confiance avec les résidents qui se montrent parfois méfiants et sceptiques.

Question : Est-ce que les facteurs météorologiques sont pris en compte dans l'analyse des données sur les nuisances ?

Réponse : Oui. Toutes les données colligées sont analysées en fonction de la température, des vents, etc., et qu'elle fait aussi des visites personnellement.

7. Suivis environnementaux

L'entreprise s'est engagée à mettre en place des mesures de contrôle dont :

- Conception d'un protocole de suivis des eaux (centralisation des résultats)
- Conception d'un plan de contrôle des poussières avec une centralisation des informations concernant tous les équipements
- Consultation d'un spécialiste en bruit en vue d'identifier des mesures d'amélioration
- Poursuite des activités de post-fermeture du LEDCD (événements installés, écoulement des eaux et ensemencement)
- Utilisation en continu de l'appareil de mesure de bruits
- Utilisation en continu de l'appareil de mesure du H2S
- Plantation de 350 saules sur l'andain

7.2 Odeurs

Il y a une mesure en continu du sulfure d'hydrogène via un appareil spécialisé et une modélisation d'odeurs pour toutes les activités qui a été réalisée par une firme d'experts.

Comité de vigilance Sable des Forges

7.3 Bruit

Le bruit est suivi par un sous-traitant. Quatre tournées d'évaluation sont faites quotidiennement, de jour et après 19 h. Un rapport a été fait en avril 2025. La plantation de 350 saules devrait à terme avoir un effet positif sur la réduction des nuisances causées par le bruit.

Question : Est-il possible d'avoir accès au rapport et au mandat que la firme a obtenu ?

Réponse : Oui. Cela dit, les données sont techniques et elles peuvent représenter un défi d'interprétation considérant que l'information est très spécialisée.

Commentaire : Peut-être que le partage de la conclusion qui synthétise les résultats serait suffisant pour le comité.

7.3 Poussières

Un plan de contrôle des poussières est mis en place. Les épisodes de poussière sont documentés. Le tout est maintenant en voie d'être informatisé.

7.4 Autres

Un protocole de suivi des eaux est établi.

8. Questions et demandes d'information

8.1 Foire aux questions : suivis

Cette démarche amorcée à l'automne dernier est en voie d'être terminée :

- ☒ Élaboration d'une liste des principales questions posées par le voisinage
- ☒ Sollicitation du MELCCFP et de la Santé publique pour répondre à certaines d'elles
- ☒ Rédaction des réponses par l'exploitant
- ☒ Révision des informations contenues dans les réponses par les avocats
- ☐ Présentation par courriel du résultat de la FAQ au comité de vigilance
- ☐ Au besoin, retrait des questions et réponses qui nécessitent une discussion
- ☐ Mise en ligne sur le site du comité de la FAQ et promotion par le comité

M. Morin aimerait connaître les paramètres d'analyse des eaux de surface fixés par le Ministère.

Mme Casgrain informe qu'elle va vulgariser la présentation de ces paramètres et en informer le comité.

9. Actualités et personnes invitées

9.1 Statuts et règlements : Invité versus personne-ressource

Après discussion, le comité reconnaît que la distinction entre une personne-ressource (art. 4.3) et des invités (art. 4.4) n'est pas claire et s'entend pour retirer l'article 4.4 du document.

9.2 Horaire des opérations

Le voisinage aimerait connaître les heures d'opération pour mieux planifier leurs activités de loisir à l'extérieur sans être trop incommodé par les nuisances de bruit provenant de l'entreprise. Une demande est faite pour que les travaux bruyants soient concentrés la semaine, ce qui permettrait d'améliorer la qualité de vie des gens du voisinage et d'informer sur le site web la population des heures prévues pour les travaux durant la semaine.

Comité de vigilance Sable des Forges

L'exploitant explique avoir un permis du MELCCFP qui lui permet d'avoir des opérations 7 jours sur 7, de 6 h à 23 h, 52 semaines par année. Toutefois, l'entreprise travaille 6 jours sur 7, de manière à éviter les opérations le dimanche et le traitement des agrégats cesse généralement à 22 h. La demande d'annoncer sur le site web du comité le calendrier des opérations hebdomadaires n'est pas réaliste considérant le volume et la complexité des travaux.

Question : Est-ce que le voisinage a tout de même observé une différence dans la réduction des nuisances avec toutes les mesures mises en place par l'entreprise ?

Réponse : Non.

Commentaire : Des membres du personnel de l'entreprise témoignent de conversation avec des personnes du voisinage qui confirment observer une certaine amélioration.

9.3 Investissement de 8,4M\$ annoncé pour le recyclage du verre

Faute de temps, ce sujet ne sera pas abordé. L'article peut être consulté par les membres du comité qui sont intéressés par cette actualité : « [Investissement de 8,4 millions à Trois-Rivières pour le traitement du verre](#) », *Le Nouvelliste*, 8 juillet 2025

10. Varia

10.1 Visite de site

Une journée porte ouverte est planifiée pour la fin du mois d'août ou le début de septembre. L'activité prendra la forme d'une visite guidée de la propriété en petit autobus pour toute la population, ainsi que les membres du comité de vigilance. Le jour exact sera à confirmer.

[Mme Catherine Boisclair quitte la réunion.]

10.2 Mandat pour le secrétariat (huis clos)

La présidente demande un huis clos pour consulter les membres du comité sur le mandat de secrétariat. Les non-membres quittent la séance. La confidentialité de la discussion d'un huis clos explique l'absence de notes.

11. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu à la fin du mois d'octobre. Un Doodle sera envoyé pour fixer la journée.

La rencontre s'est terminée à 18h30.

NON-ADOPTÉ

Certifié conforme

[Signature]

Présidente / Secrétaire

Annexe 1 - Réponse courriel de la Santé publique



Lauréanne Daneau <ldaneau@environnementmauricie.com>

Comité vig. Sable des forges : FAQ

Ann St-Jacques (MCQ) <Ann.St-Jacques@ssss.gouv.qc.ca>
À : Lauréanne Daneau <ldaneau@environnementmauricie.com>
Cc : Cynthia Casgrain <CCasgrain@groupebellemare.com>

9 juillet 2025 à 16:31

Bonjour!

Avant de répondre aux questions soulevées lors d'une rencontre du comité de vigilance, nous souhaitons discuter avec des responsables de l'entreprise SDF Abrasif, Je vous rappelle ici les interrogations que vous nous avez soumises :

- La poussière de verre qui se rend sur le terrain du voisinage met-elle à risque les enfants qui jouent nu-pieds dehors ?
- Les membres se demandent s'il y a des enjeux de coupures et des impacts respiratoires connus.

Tout d'abord, il faut savoir que pour trancher la peau, les particules de verres doivent avoir une certaine morphologie (un côté tranchant) et une certaine dimension (quelques millimètres). Or, pour voyager par le vent, les particules de verre doivent avoir un petit diamètre (une fraction de millimètre).

Les experts de procédés rencontrés chez SDF Abrasif le 9 juillet 2025 nous ont informé qu'il n'est pas possible que des particules de verre de quelques millimètres puissent être projetées en dehors du périmètre de l'entreprise ni en dehors des équipements qui traitent le verre. Les experts engagés par SDF Abrasif dont les rapports nous ont été partagés ne font pas mention d'émissions de telles particules non plus. On vous invite à partager avec l'entreprise sur le sujet afin qu'il puisse vous renseigner sur la granulométrie des particules de verre.

Pour ce qui est des effets respiratoires, les particules de verre doivent avoir un diamètre de l'ordre de quelques micromètres (ex: PM2,5) pour pénétrer jusqu'aux bronches et aux poumons.

Les experts engagés par SDF Abrasif, dont les rapports nous ont été partagés, qui ont fait l'évaluation des émissions de poussières de l'entreprise, ne font pas mention d'émission de poussières de verre et nous n'avons pas d'autres études qui vont dans ce sens non plus. L'entreprise qui connaît ses procédés et ses opérations devrait être en mesure de vous renseigner sur les poussières de verre, ses caractéristiques et ses émissions potentielles s'il y a lieu dans l'environnement.

En espérant que cette réponse pourra vous aider à mieux répondre aux questionnements du comité.

Cordialement

Ann St-Jacques

Conseillère professionnelle en santé environnementale
Direction de santé publique et responsabilité populationnelle
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, Site Bonaventure
Ann.St-Jacques@ssss.gouv.qc.ca
www.ciuussmcq.ca

De : Lauréanne Daneau <ldaneau@environnementmauricie.com>

Envoyé : 3 avril 2025 09:13

À : Cynthia Casgrain <CCasgrain@groupebellemare.com>

Cc : Ann St-Jacques (MCQ) <Ann.St-Jacques@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Fwd: Comité vig. Sable des forges : FAQ

[Texte des messages précédents masqué]

Annexe 2 – Étapes post-fermeture du LEDCD

Énumération	Élaboration des étapes post-fermeture du LEDCD	Avancement
1	Soumission d'un plan de fermeture au MELCCFP	Complété
2	S'il a lieu, correctifs à apporter et/ ou approbation du Ministère	Approuvé
3	Application d'un recouvrement étanche (sols argileux) sur le LEDCD pour limiter l'infiltration de l'eau	Complété
4	Application de sols apte à la végétalisation pour prévenir l'érosion	Complété
5	Gestion des biogaz par l'installation d'évents	En cours
6	Profilage final de la surface du LEDCD pour la gestion des eaux	À venir
7	Suivi post-fermeture sur 5 ans selon l'avis du Ministère	En continu
8	Réaménagement du site d'enfouissement à d'autres usages	En réflexion
En continu	Surveillance des émanations émises par les événements (29 événements à la surface du LEDCD)	En cours
En continu	Surveillance de la qualité des eaux souterraines (6 puits de suivi des eaux souterraines au pourtour du site)	En continu
En continu	Surveillance de l'émanation de biogaz (5 puits de suivi au pourtour du site)	En continu

Annexe 3 – Tableau des suivis de la réunion

DATE	SUIVI
10 juil. 2025	Ordre du jour : Préparer l'ordre du jour avec une suggestion de la répartition du temps pour faciliter le déroulement d'une réunion en abordant les tous sujets inscrits. Responsable : secrétaire ou présidente
	Procès-verbal : Ajouter un tableau des suivis à la fin du procès-verbal pour réduire les oublis et augmenter l'efficacité de la préparation des réunions. Responsable : secrétaire ou présidente
	Travaux de fermeture : Préparer un tableau avec les étapes de travaux post-fermeture pour aider à suivre l'avancement des opérations d'une réunion à l'autre. Responsable : Mme Casgrain
	Vérification et validation des signalements : Soumettre au comité un aperçu du protocole utilisé par l'entreprise lorsqu'un membre du personnel se déplace pour vérifier et valider un signalement. Responsable : Mme Casgrain
	Rapport sur le bruit : Préparer la présentation de la conclusion du rapport reçu en avril 2025 sur les nuisances par le bruit pour avoir un aperçu des principaux résultats. Responsable : Mme Casgrain
	Foire aux questions : 1) Soumettre au comité les questions et réponses pour savoir si tout le monde est à l'aise pour une diffusion de la FAQ. 2) Le cas échéant, mise en ligne sur le site web du comité.

Comité de vigilance Sable des Forges

Responsable : Mme Daneau (1) et Mme Casgrain (2)

Eaux de surface :

Faire la liste des paramètres exigés par le MELCCFP envers l'exploitant pour analyser les eaux de surface et la présenter à la prochaine réunion.

Responsable : Mme Casgrain

Statuts et règles de fonctionnement :

Retirer l'article 4.4 Invités pour enlever la distinction entre un invité et une personne-ressource.

Responsable : Mme Daneau

Visite du site :

Confirmer la date des portes ouvertes pour la population intéressée à visiter les installations de l'entreprise.

Responsable : Mme Casgrain

Mandat du secrétariat :

Recruter une personne intéressée à faire le secrétariat des réunions du comité de vigilance et suggérer sa candidature au comité.

Responsable : tous les membres du comité